

N° : DP 20/466

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 500 EUROS A L'ASSOCIATION " LES CRAU'MIGNONS" - ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'Association « Les Crau'Mignons » dont le siège social est à la Crau et ayant pour objet le regroupement des assistantes maternelles de la Crau et des enfants qui leur sont confiés,

CONSIDERANT l'intérêt qu'il y a à favoriser ce type d'activités,

CONSIDERANT que la Métropole TPM entend soutenir les actions visant à développer les activités destinées aux jeunes sur son territoire,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association sur le territoire métropolitain entrent dans le cadre de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT l'organisation d'activités destinées à rompre l'isolement et à socialiser les jeunes enfants,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 500 euros,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 500 euros (cinq cents euros) à l'Association « Les Crau'Mignons » de La Crau.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **13 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

